



HAL
open science

Préface à l'ouvrage de Boubacar Sangaré: "Les familles fondatrices de Bamako. Une histoire de l'État au Mali".

Gilles Holder

► To cite this version:

Gilles Holder. Préface à l'ouvrage de Boubacar Sangaré: "Les familles fondatrices de Bamako. Une histoire de l'État au Mali". Les familles fondatrices de Bamako: une histoire de l'État au Mali, La Sahélienne GROUP & LMI MaCoTer (IRD, ULSHB, USJPB, USSGB), A paraître, Essais et documents, ISBN: 978-99952-79-59-2. hal-04307522

HAL Id: hal-04307522

<https://hal.science/hal-04307522v1>

Submitted on 30 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gilles Holder

« Préface »

À l'ouvrage de Boubacar Sangaré

Les familles fondatrices de Bamako : une histoire de l'État au Mali

Bamako, Éditions Karthala, Presses Universitaires du Sahel – Les Cahiers de MaCoTer

Coll. « Essais et documents »

—

Yaa i ka jigi i bin yɔrɔla, jigi i talon yɔrɔla¹

Avant même d'être remarquable, nécessaire, voire dérangeant, autant d'adjectifs qui ne manqueront pas de saluer sa parution, cet ouvrage est courageux. Il l'est parce que l'auteur, Boubacar Sangaré, prend le risque de passer d'un travail académique, qui s'adresse à un public universitaire rompu à l'exercice critique, à un ouvrage que je n'hésite pas à qualifier de « politique », en ce sens où il invite le lecteur à s'interroger différemment sur la cité. Mais il est également courageux, parce que pour la plupart des Maliens, un tel questionnement sur les « familles fondatrices de Bamako » n'est pas concevable ; le simple fait d'invoquer l'idée de « tradition inventée » à leur propos laisse prévoir, au mieux de la perplexité, au pire un sentiment quasi blasphématoire : Astahfroullah ! Et pour cause, puisqu'en s'intéressant aux familles fondatrices de Bamako, l'auteur entend interroger en réalité la nature et les logiques para-administratives de l'État profond. Non pas sa gouvernance, bonne ou mauvaise, ni sa diplomatie, mais l'État en sa capitale, l'État dans sa légitimité historique, l'État de droit.

Il y a vingt ans jour pour jour, paraissait chez Karthala un ouvrage universitaire intitulé *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*. Fruit d'un colloque international qui avait fait date, l'ouvrage rassemblait les contributions d'anthropologues, d'historiens, de politistes autour d'une thèse pour le moins paradoxale : les révolutions démocratiques africaines des années 1990 devaient faire reculer les logiques néopatrimoniales des États, au profit du multipartisme, la libéralisation de la vie politique et l'affirmation de la société civile. Or parallèlement, ces nouveaux

¹ Proverbe en bamanankan que l'on peut traduire de la manière suivante : « Plutôt que penser à l'endroit où tu es tombé, pense à l'endroit où tu as trébuché ».

régimes démocratiques réhabilitaient rois, chefs, autorités traditionnelles et morales, qui constituent autant d'acteurs infra-politiques, mais aussi non démocratiques.

Le Mali de la III^e République n'a pas échappé à cette dynamique des usages de la tradition, et c'est là l'immense apport de l'ouvrage de Boubakar Sangaré, que de questionner avec rigueur, méthode et érudition ce « retour des rois » qu'illustrent les familles dites « fondatrices » de la capitale du Mali. Niaré, Touré et Dravé constituent ainsi officiellement les trois lignages qui se partagent ce statut, excluant par là même un quatrième personnage de l'histoire qui participe pourtant pleinement de la genèse anthropique de Bamako. Il s'agit du lignage bozo Sinaba, qui dispose d'un quartier de la ville, Bozola, dont la chefferie est tenue par les Touré. Cette éviction de l'histoire de la fondation de Bamako est curieuse, puisque dans la plupart des localités situées sur les rives du Niger ou encore du Bani, le « Bozo » constitue un personnage essentiel du mythe de fondation, jouant le rôle de « maître des eaux » détenteur d'un pouvoir sacré issu du pacte fondateur avec le génie du fleuve. Il s'agit là d'un pouvoir lié à l'autochtonie, et de fait, les mythes locaux parlent des Bozos comme étant sans autres origines que celles du lieu où ils se trouvent, les faisant ainsi surgir littéralement d'une grotte souterraine. Mais si les Bozos détiennent ce pouvoir de l'autochtonie, en revanche, ils n'exercent jamais le pouvoir politique sur la ville. Certes, sans les Bozos, nulle ville n'est possible, puisque le génie avec lequel ils ont pactisé est le seul propriétaire du lieu. Mais le pouvoir politique, la chefferie, est toujours l'affaire d'un étranger, d'un individu venu d'ailleurs, tantôt chasseur, tantôt défricheur, tantôt conquérant, qui conclut une alliance avec les Bozos, laquelle donnera lieu à une relation que l'on appelle « à plaisanterie » : la *sanankuya*.

Mon objectif ne vise nullement à contester le récit qui attribue la primauté de la ville de Bamako à la famille Niaré. Mais il faut garder à l'esprit qu'un récit dépend avant tout de celui qui l'énonce ou pour qui on le raconte. Du reste, l'ambition de Boubakar Sangaré dans cet ouvrage n'est pas celle du panégyrique adressé aux familles fondatrices, pas plus qu'une confirmation pour savoir si telle ou telle famille est ou non fondatrice de Bamako. Il s'attache au contraire à rapporter les différents récits qui font intervenir d'autres personnages que les trois familles en question. Et lorsqu'il mobilise les éléments de la genèse de la ville – une genèse, comme chacun le sait, n'est pas l'histoire mais le récit des origines –, c'est pour mieux en tirer les logiques de la narration qui font des Niaré les fondateurs d'une chefferie – on parle de *kafo* en bamanankan –, avant que les Touré et les Dravé ne se joignent à eux pour fonder cette fois-ci une ville, qui deviendra ensuite capitale.

Ce faisant, le récit par lequel ces familles sont « fondatrices » de l'actuelle ville de Bamako tend à se confondre avec ce que l'historien Pierre Nora appelle « le roman national » : un récit total, et même totalisant, à la fois patriotique et centralisateur, performé par une énonciation griotique qui célèbre la nation sacrificielle et éternelle qu'est le Mali. Et c'est bien en cela que les familles fondatrices de

Bamako, telles que nous les révèle Boubacar Sangaré, sont une figure malienne de ce « retour des rois », mais « des rois de Bamako », dont la souveraineté, symbolique, s'étendrait en quelque sorte sur la nation toute entière. Doit-on d'ailleurs parler de « retour » ? Ne conviendrait-il pas mieux de parler « d'aller et retour des rois », tant l'histoire du Mali est marquée par la présence-absence de ces acteurs, plus encore que pour le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Nigeria, où chefs et rois assurent une fonction administrative qui est parfois officielle.

Au Mali, les chefferies ont en effet longtemps été écartées de la vie politique institutionnelle. Que ce soit comme figures symboliques ou comme personnes ressources, elles n'ont été mobilisées, ni dans la lutte anticoloniale, ni dans la construction de la nation, ni même dans celle de l'État qui inaugure la 1^{ère} République. Le parti panafricaniste qui conduisit le pays à l'indépendance, l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA), qualifiait le Parti de la Solidarité et du Progrès (PSP) de « parti des chefs de canton ». Il s'agissait certes de discréditer une opposition qui regroupait nombre de notables locaux autour de Fili Dabo Sissoko, dont la famille était elle-même détentrice d'une chefferie de canton attribuée par le colonisateur. Mais c'était aussi le projet politique du PSP qui était visé, lequel prônait le maintien de la République du Soudan au sein de l'Union française. Aux yeux des panafricanistes, ce parti des « chefs de canton », auquel les Niaré avaient du reste adhérents – lorsque les Touré et les Dravé avaient quant à eux choisi l'US-RDA –, faisait figure d'héritier du pouvoir colonial. Dans son édition du 10 octobre 1949, le journal *Le Réveil*, qui était alors l'organe de presse de l'US-RDA, écrivait : « *Le chef était l'homme des réquisitions de poulets pour le commandant, des manœuvres pour le commandant, etc. En un mot, c'était l'inexorable intendant de l'administration. Il était noté sur son aptitude et sa célérité à satisfaire les innombrables exigences administratives. Féroce ment opprimé, il opprimait.* » Plus tard, dans un discours prononcé lors d'un colloque consacré au développement et aux voies africaines du socialisme, tenu à Dakar du 3 au 8 décembre 1962, le célèbre écrivain malien Seydou Badian Kouyaté, fervent partisan de l'US-RDA, considérait « *comme préalable absolu au développement, la liquidation des structures coloniales et féodales, afin que l'homme, tous les hommes libérés des interdits, des peurs, des protecteurs stérilisants, perçoivent l'indépendance comme réalité annonçant l'heure de la responsabilité totale.* »

Coloniales et féodales : tout est dit dans ce discours enflammé quant à la perception de la chefferie par l'US-RDA. Mais au-delà des convictions, le parti instrumentalisait aussi largement une chefferie présentée comme collaborationniste pour justifier, non pas seulement l'indépendance, déjà acquise, mais la rupture politique avec l'ancienne puissance coloniale. Si la Guinée Conakry promulga par arrêté la suppression de la chefferie dès 1957, ce n'est qu'en 1962 que le Mali les supprima, au profit de nouvelles unités territoriales que furent les arrondissements et les fractions. Mais en dépit de cette marginalisation des chefferies, qui se virent ainsi retirer tout pouvoir sur leur territoire, qu'elles

soient instituées ou simplement confirmées par l'administration coloniale, elles sont restées assises sur leur « estrade royale », selon l'expression utilisée par l'ethnologue Viviana Pâques en 1953, à propos du lignage des Niaré de Bamako.

Chaque république, chaque régime, chaque gouvernement aura en effet entretenu des liens étroits avec les chefferies, au nom d'une tradition certes réinventée, mais aussi réanimée, revivifiée. Quoique privées de tout statut institutionnel, les chefferies dont parle Boubacar Sangaré ont toujours été sollicitées par le pouvoir, en particulier lors de la mise en place de l'administration territoriale. À l'instar de l'époque coloniale, elles remplissent le rôle d'auxiliaires pour l'État : elles transmettent les consignes, font du consensus, concilient, pacifient. Par le rôle qu'on leur assigne, ces chefferies évoquent les « rois sacrés » dont parlait l'anthropologue Jean Bazin à propos de la région de Ségou : des rois ruraux sans pouvoir de contrainte, des rois imploreurs, des *delilike masan* qui priaient Dieu pour le bien des hommes, et que le pouvoir central de Ségou utilisait à son profil, les qualifiant de « rois ordinaires » – *masa gansan don* –, sinon de « rois-femmes », de *masamusow*.

À bien des égards, les familles fondatrices de Bamako s'inscrivent dans cette logique du pouvoir de médiation, même si à l'origine, la chefferie militaire des Niaré exerçait une autorité bien réelle qu'elle tenait du royaume de Ségou. Mais l'époque de la suprématie ségovienne a laissé la place à celle de la République du Mali et, avant elle, à celle de l'État colonial qui fera de la modeste localité de Bamako la capitale du Soudan français. Les Niaré se retrouvent alors propulsés au cœur du pouvoir colonial, dont ils bénéficieront en devenant chefs du canton de Bamako. On a rappelé plus haut comment la 1^{ère} République avait marginalisé les Niaré qui, de chefs de canton colonial se voient rétrogradés au rang de simples chefs de village, de *dugutigim*. Le régime de Moussa Traoré les réhabilitera en partie, le coup d'État militaire qu'il mena en 1968 ayant eu le soutien des chefferies qui étaient maltraitées par le régime de Modibo Kéita. Si les Niaré, Touré et Dravé voient alors leur situation s'améliorer par un rapprochement avec le pouvoir en place, lequel leur offre notamment des opportunités économiques, c'est bien la III^e République qui va organiser ce « retour des rois de Bamako ».

Ici, Boubacar Sangaré met en lumière tout un pan passionnant du rôle que la chefferie des Niaré, aux côtés des Touré et des Dravé, jouera non plus seulement au cœur de la capitale, mais de l'État lui-même, tandis que les trois lignages alliés se voient bientôt parés du titre inédit de « familles fondatrices de Bamako ». Exit le statut de chefs de canton et autres chefs de village ; désormais, les Niaré, les Touré et les Dravés sont les *fondateurs de la capitale*, en ce sens où l'évocation de leur chefferie précoloniale permet d'occulter le fait que Bamako est une capitale fondée par le colonisateur français et, ce faisant, de faire disparaître le Soudan français au profit d'une continuité historique du grand Mali, *Maliba*.

Le « retour des rois de Bamako » n'est évidemment pas sans lien avec la personnalité du président qui inaugure cette III^e République : j'ai parlé d'Alpha Oumar Konaré, chercheur à l'Institut des Sciences Humaines de Bamako – l'ex-Institut Français d'Afrique Noire de Bamako –, historien et archéologue, qui partage avec son épouse Adame Ba Konaré, une passion et une érudition pour l'histoire et le patrimoine du pays. Dans un article puissant paru en 2012 dans *Outre-Mers. Revue d'histoire*, l'ancienne première dame du Mali n'écrivait-elle pas à propos du même Fili Dabo Sissoko, fustigé jadis par les panafricaniste de l'US-RDA, que son « *appartenance sociale [...] le prédisposait à la discipline histoire ; il a été l'un des plus grands hommes de culture du Mali et l'une des figures politiques marquantes : chef de canton, député. Il est l'un des tous premiers à avoir [...] déconstruit les thèses coloniales sur Samory Touré, en lui rendant un hommage appuyé en tant que le plus grand des résistants africains de la zone soudano-sahélienne.* » Il est vrai qu'avec la démocratie, nous sommes bien loin des conceptions des années 1950-1960, où l'US-RDA voyait la démocratie et le multipartisme comme un danger pour la construction d'une nation unie. Mais si cette sensibilité présidentielle à l'égard du passé explique l'intérêt porté aux chefferies, elle n'en fait pas pour autant un programme politique pour servir la démocratie malienne en construction.

En réalité, le régime va croiser la chefferie parce qu'il entend démocratiser le pays, notamment à travers un vaste projet de décentralisation, dont la mise en œuvre sera confiée à Ousmane Sy. Ce projet s'articulera sur trois plans : d'abord, démilitariser l'administration territoriale en supprimant les gardes de cercle et en transformant les commandants en préfets ; ensuite, mettre en place 684 communes rurales et 19 communes urbaines qui se sont autodéterminées territorialement au fil de consultations, parfois fiévreuses, entre « autochtones » et « allochtones » ; enfin, s'appuyer sur un pouvoir local qui ne provient pas de l'État central et dont la légitimité sociale est étrangère à la compétition politique propre à la communalisation. Ce projet d'extension du champ démocratique, mis en place entre 1993 et 1999, sera vernacularisé afin que la population se l'approprié. C'est ainsi que des concepts politiques que le « changement » (*yɛlema*), le « laver propre » (*kokaje*), le « pouvoir [d'État] pour tous » (*bɛɛ jɛ fanga*) sont diffusés à travers les médias et les discours officiels. Quant à la question de la décentralisation, elle est elle aussi resémantisée à travers l'expression « retour du pouvoir [d'administrer] à la maison » (*ka mara la segi so*), censée rendre compte de ce que signifie la gouvernance locale, mais que certains entendront comme « retour du pouvoir [de commandement] à la maison » (*ka fanga la segi so*), allusion à un type d'autorité qui se réfère peu ou prou à celui de la chefferie précoloniale.

Je ne saurai aller plus avant dans le propos de cet ouvrage, que je considère comme une contribution majeure à l'histoire contemporaine du Mali, en même temps qu'à la compréhension des institutions de l'État et leur fonctionnement. Je voudrais simplement conclure en jetant un ultime regard sur le

devenir de ces familles Niaré, Touré et Dravé, désormais replacées dans leur histoire et leur contexte à la fois local et national.

Nous voici à présent rendus en ce mois de novembre 2023. La III^e République est en passe de s'achever à la suite d'un coup d'État mené en août 2020, puis un second en mai 2021, assorti de la mise en place d'une transition politique qui, entre autres, aura engagé l'élaboration d'une nouvelle constitution, approuvée par référendum le 23 juin dernier. En ces temps incertains propre à toute transition, quel sera désormais le rôle que le nouveau régime donnera à la chefferie et selon quelles dispositions constitutionnelles ?

Premier élément de réponse, celui de la reformulation de la notion de chefferie en « Autorités et Légitimités traditionnelles », appellation entérinée par l'article 179 de la nouvelle constitution. Second élément, le décret n°2022-0128/PT-RM du 04 mars 2022, instituant le 11 novembre de chaque année – date ô combien symbolique de l'armistice de la guerre de 14-18, où tant de Maliens du corps des tirailleurs sénégalais sont morts pour la France – comme « Journée nationale des légitimités traditionnelles ». Troisième élément de réponse, l'attribution des insignes et du drapeau national aux chefs de villages, de fractions et de quartiers, en guise de réhabilitation de leur pouvoir.

Les signes et les actes officiels se multiplient pour considérer désormais la chefferie comme partie prenante de la gouvernance du pays, mais aussi comme ressources à la fois symboliques et pratiques quant à la crise sécuritaire que vit le Mali depuis plus de dix ans. De fait, lors de la première édition de la Journée nationale des légitimités traditionnelles, qui s'est déroulée le 11 novembre 2022, le président de la transition et chef de l'État, Assimi Goïta, déclarait : *« Rien de durable ne peut se faire, dans les villages, les fractions et ou les quartiers, sans leur consentement et leur accompagnement. Les légitimités traditionnelles demeurent, pourtant, sans voix au niveau national. Il s'agit d'accorder l'audience et le crédit nécessaires à leur avis, dans la prise de décisions sur les questions de développement. Il s'agit donc de s'appuyer sur leur système de gouvernance avec lequel elles parviennent à gérer, traiter, solutionner jusqu'à l'oubli, des problèmes ou des différends pour amorcer une véritable refondation de l'État. »*

Les propos présidentiels, tout à fait inédits à ce niveau de reconnaissance politique de la chefferie au Mali, sont clairs quant au rôle que l'État entend désormais faire jouer à cette institution dite traditionnelle. Et celle-ci a parfaitement entendu le message, comme en témoigne Bamoussa Touré, le très officiel Coordinateur des chefs de quartiers de Bamako, qui répondait de façon différée au discours du chef de l'État : *« L'honneur et le plaisir, m'échoient, en ce jour solennel, mémoriel et mémorable, de vendredi 20 janvier 2023, de vous présenter les vœux de reconnaissance, et de nouvelle année 2023, de la Coordination des chefs et conseillers des soixante-huit (68) quartiers du District de Bamako, à travers elle, celle des dix-mille (10 000) chefs de village, six-cent soixante-quatre (664) chefs de fraction, et 8 223 chefs de quartier qui*

viennent, le 18 juillet dernier, de bénéficier de l'attribution des insignes, de drapeau national, et des certificats de reconnaissance légale de votre part. »

En ce 20 janvier 2023, date qui coïncidait avec le 62^e anniversaire de la création de l'armée malienne, les familles fondatrices de Bamako s'érigaient en représentant national des Autorités et Légitimités traditionnelles, désormais parfaitement dénombrées comme le sont les communes et les régions. À l'instar du chef de l'État installé en sa capitale, la chefferie de Bamako prend ainsi le leadership des Autorités et Légitimités traditionnelles, deux termes qui, rapportées au bamanankan, accusent une sorte de flottement sémantique, entre *mara*, comme pouvoir d'administrer, et *fanga*, comme pouvoir de commander.

La chefferie tient moins de l'invention de la tradition que de sa *réinvention* lorsque son autonomie politique a été définitivement neutralisée par un quelconque pouvoir central. Dès lors, point de salut pour elle sans être encore et toujours du côté de ce pouvoir dont elle dépend politiquement, économiquement et même socialement : le pouvoir colonial, lorsqu'il était en vigueur ; le pouvoir de l'État malien, y compris lorsqu'il la maltraite ; le pouvoir des djihadistes et autres groupes armés, lorsque ceux-ci se sont substitués à la République et ont récupéré localement le monopole légitime de la violence. Voilà pourquoi la chefferie est aujourd'hui plus que jamais au cœur des stratégies à la fois politique et militaire de l'État. Voilà pourquoi elle prend effet en tant que telle dans la nouvelle constitution qui, lorsqu'elle sera appliquée et inaugurera une éventuelle IV^e République, verra l'émergence d'un sénat qui accueillera, selon les termes de l'article 179, les « Autorités et Légitimités traditionnelles, gardiennes des valeurs de la société, contribuent au renforcement du vivre-ensemble et de la cohésion sociale, à la prévention et à la gestion des conflits ». Voilà pourquoi le livre de Boubacar Sangaré est essentiel pour appréhender le fonctionnement d'un État malien qui, en sa capitale, n'aura eu de cesse de palier une sorte d'allochtonie coloniale – ce dont témoigne quotidiennement le palais présidentiel de Koulouba – à travers l'usage et la réification des « familles fondatrices de Bamako ». Voilà pourquoi il faut lire cet ouvrage qui, à front renversé, pose ni plus ni moins que le débat central du Mali Nouveau : Mali Kura.

Aubervilliers, le 3 novembre 2023